

ARRETE n° 2012-411

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS DE MME LE MAIRE A M. CONTE
ADJOINT

Le Maire de la commune de JUVIGNAC

Vu l'article 22 du code des Marchés Publics

Considérant que Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac, ne pourra assister à la réunion de la commission d'appel d'offres prévue le 6 Novembre 2012 à 16h,

ARRETE

Article 1

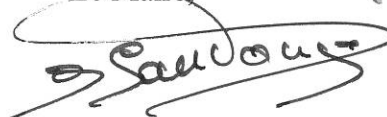
Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA sera remplacée, avec voix délibérative, à la réunion sus énoncée par M. Philippe CONTE, Maire Adjoint délégué aux sports et à l'école de musique

Article 2

M. Philippe CONTE assurera la présidence de la dite réunion en lieu et place de Mme Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac

Fait à Juvignac, le 19 octobre 2012

Le Maire,



Danièle ANTOINE SANTONJA

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DELEGATION DE MME LE MAIRE A M. CONTE ADJOINT

Date de transmission de
l'acte : 23/10/2012

Date de réception de
l'accusé de réception : 23/10/2012

Numéro de l'acte : 2012-411 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20121019-2012-411-AI

Date de décision : 19/10/2012

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

